

BAFA

Le BAFA, c'est...

- un brevet qui permet d'encadrer des enfants et des jeunes pendant leurs vacances, mais aussi le mercredi après-midi, avant et après l'école et dans d'autres structures.
- une formation **courte et pratique**, en 3 étapes, accessible dès 17 ans,
- **une porte d'entrée vers le métier d'animateur.**

Le BAFA te prépare :

- à organiser des animations de qualité auprès des enfants et des jeunes,
- à prendre en compte leurs particularités,
- à veiller à leur bien-être,
- à vivre des temps collectifs riches et originaux,
- à vivre et travailler en équipe.

C'est aussi un brevet reconnu et délivré par l'Etat,

Réglementairement, il a pour objectifs de préparer le futur animateur à exercer les fonctions suivantes [extrait de l'arrêté du 15.07.2015] :

- assurer la sécurité des enfants et des jeunes,
- participer à un projet pédagogique,
- construire une relation de qualité avec les enfants et les jeunes,
- développer les relations entre les différents acteurs,
- encadrer et animer la vie quotidienne et les activités,
- accompagner les enfants et les jeunes dans la réalisation de leurs projets
- transmettre et faire partager les valeurs de la République et la laïcité.

C'est un titre reconnu dans beaucoup de professions et une formation utile toute la vie

Le service municipal jeunesse de la ville de Charenton-le-Pont propose des formations BAFA en partenariat avec L'association IFAC.

POUR LA PARTIE GÉNÉRAL

- DATE : DU 03/03 AU 10/03/2019
- DATE : DU 29/04 AU 04/05/2019

- 1- DOSSIER D'INSCRIPTION IFAC
- 2- DOSSIER D'INSCRIPTION SERVICE MUNICIPAL JEUNESSE
- 3- INSCRIPTION SUR LE SITE BAFA /BAFD
Lien : <http://www.bafa-bafd.jeunes.gouv.fr/Region.aspx?MJSReg=75>
Indiquer le numéro jeunesse et sport sur le dossier inscription IFAC
- 4- FAIRE LE DOSSIER DE BOURSE (**avoir entre 17 et 25 ans**)
Lien : <http://actival16-25.valdemarne.fr/>
Imprimer la demande de bourse à joindre au dossier à nous rendre
- 5- Montant : 285 euros + 5 euros d'adhésion au service municipal jeunesse POUR LES + DE 25 ANS
Avec la bourse, le montant est de 185 euros + 5 euros d'adhésion POUR LES - DE 25 ANS
- 6- Pour toutes personnes n'habitant pas sur la commune de Charenton-le-Pont, le prix de l'adhésion sera de 20 euros.
- 7- Règlement en espèce ou chèque à l'ordre : **RR SERVICE JEUNESSE**

POUR LA PARTIE APPROFONDISSEMENT

- DATE : du 19/10 AU 26 /10/2019
- DATE : du 29/12 AU 03/01/2020

- 1- DOSSIER D'INSCRIPTION IFAC
- 2- DOSSIER D'INSCRIPTION SERVICE MUNICIPAL JEUNESSE
- 3- FAIRE LE DOSSIER DE BOURSE (**Si formation général et stage pratique validés**).
Imprimé la demande de bourse à joindre au dossier à nous rendre
- 4- Montant : 255 euros + 5 euros d'adhésion au service municipal jeunesse POUR LES + DE 25 ANS
Avec la bourse, le montant est de 155 euros + 5 euros d'adhésion POUR LES - DE 25 ANS.
- 5- Pour toutes personnes n'habitant pas sur la commune de Charenton-le-Pont, le prix de l'adhésion sera de 20 euros.
- 6- Règlement en espèce ou chèque à l'ordre : **RR SERVICE JEUNESSE**